

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À  
HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ  
SUR LA DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ  
DE L'ANNÉE TARIFAIRE 2019-2020**

---

**COÛTS ÉVITÉS**

- 1. Références :**
- (i) Pièce [C-RNCREQ-0017](#), p. 41 à 44 ;
  - (ii) Pièce [C-RNCREQ-0017](#), p. 29 ;
  - (iii) Dossier R-4011-2017, pièce [B-0115](#), p. 11 ;
  - (iv) Pièce [B-0062](#), p. 143.

**Préambule :**

- (i) « 8.1.1 Les caractéristiques particulières de l'année 2017

*On constate que 2017 semble relativement typique à l'égard des volumes d'achats de court terme (504 GWh) et le prix moyen de ces achats (96,5\$/MWh). Toutefois, elle est atypique à l'égard des volumes de dépassements (50,7 GWh), beaucoup plus élevés que toutes les autres années ensemble.*

[...]

*Étant donné ces aspects relativement uniques de l'année 2017, l'utilité de ces données brutes pour une analyse des coûts évités demeure limitée, même à titre indicatif. Heureusement, en s'inspirant d'une méthode suggérée par la Régie, le Distributeur propose un « scénario de référence » qui permettrait en quelque sorte de régulariser ces données. » [nous soulignons]*

- (ii) « Comme mentionné à plusieurs reprises déjà, il serait important de répéter cette analyse avec des données réelles des années antérieures, afin d'avoir des chiffres plus robustes. Étant donné que le Distributeur a maintenant ces données en main [...], nous recommandons que la Régie, par le biais d'une DDR, demande au Distributeur de produire les données horaires manquantes afin que les résultats de la présente analyse puissent être validés.

*En l'absence d'autres informations, il est proposé que la Régie retienne, comme coût évit[é] en énergie de court terme, les valeurs suivantes, tirées de l'étude des données de 2017 :*

*87,2 \$/MWh pendant les 300 heures de plus grande charge (net des achats de long terme)  
44,1 \$/MWh pour toutes les autres heures.*

*Ainsi, les facteurs de différenciation « hiver / hors hiver » et « pointe / hors pointe » auxquels le Distributeur fait référence traditionnellement seraient remplacés par une simple différenciation « fine pointe » et « autres heures ». »*

- (iii) « D'une part, les prix à terme sont la meilleure estimation disponible de la valeur de l'énergie sur les marchés limitrophes. Pour cette raison, ils ont été retenus comme signal du coût évité à court terme. Les prix à terme de l'électricité sur le marché de New York sont en général disponibles pour

*une période de deux à quatre années. Au-delà de cet horizon, la prévision des prix de l'électricité est basée sur la croissance des prix à terme du gaz naturel.*

*Afin d'atténuer la volatilité du signal du coût évité, le Distributeur collecte les prix à terme sur les douze derniers mois et calcule un prix moyen basé uniquement sur les mois d'hiver. Par la suite, le Distributeur ramène les prix annuels en annuité croissante afin d'obtenir un indicateur stable et « lissé ».*

*D'autre part, en ce qui a trait au prix des achats de court terme, celui-ci reflète la valeur de l'énergie que le Distributeur compte acquérir l'hiver prochain. Tant pour l'année 2017 que pour 2018, le nombre d'heures d'achats prévus est très limité et survient principalement durant la pointe en janvier, donc nécessairement à des prix plus élevés.*

*Dans le cas présent, la tendance actuelle à la baisse des prix de l'électricité se reflète davantage sur une période de 10 ans que sur quelques heures en pointe d'une année sur l'autre. »*

(iv) À la demande de la Régie, le Distributeur présente, dans le tableau R-48.5, le nombre d'heures d'achats sur les marchés de court terme par année à l'horizon 2026 :

Année	Nb d'heures d'achats sur les marchés
2015	701
2016	624
2017	31
2018	27
2019	629
2020	1 035
2021	1 005
2022	1 211
2023	1 349
2024	1 611
2025	1 711
2026	1 866

### **Demandes :**

1.1 À défaut d'avoir les données réelles des années antérieures sur le coût moyen des achats de court terme pendant les 300 heures de plus grande charge, l'intervenante propose de retenir un coût évité en énergie de court terme de 87,2 \$/MWh, tiré de son étude des données réelles de 2017 (référence (ii)).

Veillez préciser comment l'utilisation de données historiques, tel que recommandée par l'intervenante, est susceptible de représenter plus fidèlement les coûts évités en énergie de court terme pour l'année témoin, que le prix moyen des contrats à terme prévus du marché de New-York pour les mois d'hiver (référence (iii)).

1.2 Veillez préciser dans quelle mesure l'utilisation de données réelles pour les années 2013 à 2016 permettrait à l'intervenante de statuer sur le profil d'une année « typique » et de faire

des recommandations sur les valeurs des coûts évités en énergie qui peuvent aider à la prise de décisions de long terme.

- 1.3 Veuillez préciser dans quelle mesure la proposition de l'intervenante en référence (ii) s'inscrit dans le contexte de l'augmentation prévue du nombre d'heures d'achats d'énergie sur les marchés de court terme pour les années à venir (référence (iv)).